



Inscription du 12 novembre au 8 décembre 2016
Soirée d'élection le 9 Décembre 2016 dès 21h

SAUNA SOHO
société DVI Lille
6, rue de la Madeleine
59000 LILLE
03 20 078 700
info@saunasoho.com
saunasoho.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION MR SOHO 2017

Je soussigné, _____

désire m'inscrire au concours Mr Soho 2017.

Domicilié au: _____

Date de naissance: ___/___/___ Nationalité: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Grandeur: _____ Poids: _____kg

Profession: _____

Ma citation favorite: _____

Votre plus belle qualité: _____

Votre pire défaut: _____

En quelques mots, dites-nous pourquoi vous souhaiteriez remporter le titre de Mr Soho 2017:

Règlement du jeu « MISTER SOHO 2017 » sur www.saunasoho.com

Article 1. Société organisatrice du jeu

La société DVI Lille, société à responsabilité limitée, exerçant sous l'enseigne le « SOHO », inscrite au RCS de LILLE sous le n° 493 840 789. au capital de 127 500 euros **ayant siège social 6 rue de la Madeleine, 59000 Lille.**

Article 2. Condition de participation au Jeu

La société DVI Lille organise du 12 Novembre 2016 au 08 décembre 2016 inclus un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, appelé «Mister Soho 2016 » diffusé sur le site du sauna Soho : www.saunasoho.com et sur facebook.

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures de sexe masculin résidant en Europe (Corse et Monaco compris) et d'Outre-Mer disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail). Sont exclus du jeu-concours le personnel des sociétés co-organisatrices et les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours de même que leur famille, ascendants et descendants en ligne directe. Les participations par voie d'Internet seront validées après vérification, et d'autres participations directes déposées dans l'établissement seront prises en compte.

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux hommes âgés de 18 ans minimum à la date de participation.

Article 3. Principe et déroulement du Jeu

Ce jeu-concours est gratuit, sans obligation d'abonnement et sans obligation d'achat

Le jeu-concours débute le 12 Novembre 2016 à 12H00 inclus et prend fin le 08 décembre 2016 à minuit inclus (date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi).

➤ Du 12 novembre 2016 au 08 décembre 2016 à minuit inclus : Inscription au jeux concours

Les inscriptions sont ouvertes tous les jours par internet :

Une fois connecté sur la page web dudit concours, le participant charge le formulaire, le complète, le scanne et le transmet par e-mail à info@saunasoho.com en joignant 1 photo, le prénom, la région de résidence et sa date de naissance , obligatoirement avant la date de clôture des inscriptions du mois à minuit heure de France Métropolitaine. Les photos doivent être un portrait en couleur ou en noir et blanc Il est entendu que la photo ne sera pas restituée au participant et pourra être utilisée par les organisateurs dans les conditions définies dans ce règlement.

- Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes, ou une photo ne correspondant pas aux critères précisés dans le formulaire et le règlement, entraînera la nullité de la participation.
- Une seule participation par personne et par foyer est prise en compte (même nom, prénom, même adresse postale).
- Seront automatiquement exclues les participations comportant une photo contraire au respect des bonnes moeurs ou portant atteinte à l'intégrité.

Les inscriptions sont ouvertes tous les jours directement au Sauna Soho, 10 rue de la madeleine, 59800 Lille, de midi à minuit.

Le participant demande le formulaire à l'accueil ou au bar de l'établissement, le complète, le dépose à l'accueil ou au bar OU le transmet par e-mail à info@saunasoho.com en joignant 1 photo, le prénom, la région de résidence et sa date de naissance , obligatoirement avant la date de clôture des inscriptions du mois à minuit heure de France Métropolitaine. Les photos peuvent être effectuées sur place, un appareil photo numérique est disponible. Les photos doivent être un portrait en couleur ou en noir et blanc Il est entendu que la photo ne sera pas restituée au participant et pourra être utilisée par les organisateurs dans les conditions définies dans ce règlement.

- Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes, ou une photo ne correspondant pas aux critères précisés dans le formulaire et le règlement, entraînera la nullité de la participation.
- Une seule participation par personne et par foyer est prise en compte (même nom, prénom, même adresse postale).
- Seront automatiquement exclues les participations comportant une photo contraire au respect des bonnes moeurs ou portant atteinte à l'intégrité.

Article 4. Les Gains

La valeur des gains pour le gagnant est de 3000 €(trois mille euros) et se présente comme suit :

- 1 séjour de vacances pour 2 personnes en Espagne, à la Delice Dream, d'une valeur de 900 euros
- 1 carte VIP d'entrée illimitée au sauna soho pour une personne, valable 1 an, d'une valeur de 1900 euros
- 1 caisse de 6 bouteilles de Champagne d'une valeur de 200euros, à emporter

La valeur des gains pour le 2d et 3eme est de 1000 €(mille euros) respectivement et se présente comme suit :

- 1 repas au restaurant pour 2 personnes, d'une valeur de 100 euros
- 1 carte VIP d'entrée illimitée au Sauna Soho pour une personne, valable 6 mois, d'une valeur de 900 euros

Les gagnants ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

En contrepartie de l'ensemble des lots offerts le gagnant autorisent la société DVI Lille (Sauna SOHO à diffuser sa photo, sur le site saunasoho.com et sur facebook, notamment sur une page présentant la liste des gagnants du jeu-concours, ainsi que sur tous supports de communication, toutes opérations ou tous événements relatifs à l'élection de Mister Soho pendant l'année du jeu-concours et les 2 années suivant celui-ci.

Le gagnant de l'année accepte de devenir, si besoin est, l'image du Sauna Soho et du site saunasoho.com et de son adresse facebook sans contrepartie financière.

Article 5. Dates du jeux concours :

- Inscription au jeux concours du 12 Novembre 2016 au 08 décembre 2016
- Présentation des candidats lors de la soirée du 09 décembre 2016
- Vote du public (70 %) et du jury (30 %) lors de la soirée du 09 décembre 2016, en 2 tours successifs
- Annonce des résultats lors de la soirée du 09 décembre 2016

Article 6. Attributions des lots

Les lots ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leurs jouissances ou à leurs utilisations, qui sont à la charge des gagnants.

Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des dotations au moins équivalentes en termes de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le Jeu, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

En cas de non attribution d'un lot pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique et/ou téléphone pour vérification de leurs coordonnées. Si l'adresse postale n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai de 30 jours, son gain sera perdu.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les lots seront adressés dans un délai de 04 semaines à compter de la fin du Jeu.

Article 7. Donnée Personnelles

Le participant, s'il est gagnant, autorise la société organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif, son prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le participant sont informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste.

Article 8. Vérifications

Le participant autorise la société organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fausse entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

Article 9. Règlement

Le présent règlement est déposé chez Maîtres Arnaud Martin et Olivier Graveline (S.C.P.), huissiers de justice associés – 1, rue Bayard, 59000 LILLE.

Article 10. Remboursement des frais

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 4 minutes au tarif réduit. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site www.saunasoho.com ou sur facebook et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à la SARL DVI LILLE, 6 – 10 rue de la Madeleine, 59800 LILLE

Cette demande doit être accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Article 10. Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La SARL DVI LILLE décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La SARL DVI LILLE ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La SARL DVI LILLE, interdit tout participant de modifier le dispositif du jeu par quelque procédé que ce soit.

A cet égard, la SARL DVI LILLE se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La SARL DVI LILLE, se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Article 11. Litige

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée la SARL DVI LILLE

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

La SARL DVI LILLE ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

La SARL DVI LILLE, se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 12. Loi informatique et Liberté

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à la SARL DVI LILLE dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite :

Article 13. Information Générale

Ce Jeu est régi par la loi française.

Le règlement du Jeu est déposé chez Maîtres Arnaud Martin et Olivier Graveline (S.C.P.), Huissiers de justice associés – 1, rue Bayard, 59000 LILLE.

Le présent règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse du jeu avant le 01 décembre 2016.

L'adresse officielle du jeu est : **SARL DVI LILLE 6 rue de la Madeleine 59000 LILLE**